

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 6605

présenté par

Mme Batho, Mme Bagarry, Mme Gaillot, M. Orphelin, M. Julien-Lafferrière, M. Villani et  
Mme Chapelier

-----

**ARTICLE 19 BIS**

Supprimer les alinéas 6 à 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le choix de confier l'identification des ressources en eau stratégiques aux PLU et cartes communales paraît discutable. C'est au SDAGE et SAGE de le faire. La rédaction de ces dispositions doit être revue pour assurer la conformité aux principes de la gestion de l'eau prévus par le code de l'environnement.